

ANNECY BASE CAMP 2016
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE OUTDOOR SPORTS VALLEY
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 74 ET LA C2A

L'association Outdoor Sports Valley (OSV) a pour vocation de fédérer, représenter et contribuer au développement de l'industrie des sports outdoor.

Vu la convention CD 74 / OSV, signée le 10 février 2014, portant financement de l'association OSV, et complétée d'un avenant conclu le 2 juin 2015.

Vu la convention C2A / OSV, signée le 15 octobre 2014, régissant les relations entre la C2A et OSV.

Vu la convention C2A / CD 74 / OSV, signée le 23 juillet 2015, pour la préfiguration d'Annecy Base Camp.

Vu les efforts entrepris par les collectivités locales pour soutenir et développer la filière du Sport outdoor sur le territoire, dans le cadre de leurs politiques de développement économique, avec notamment le soutien à l'Association OSV.

Le projet Annecy Base Camp, premier programme européen spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement des créateurs d'entreprises dès la phase d'ante-crédation pour la filière du sport et de l'outdoor, a été initié et conçu par l'association Outdoor Sports Valley et est conforme à son objet statutaire.

D'après un modèle développé par l'Association OSV, Annecy Base Camp s'adresse aux porteurs de projet et créateurs d'entreprises nouvelles de la filière, en leur proposant un hébergement couplé à un accompagnement payant spécifique sur tout le parcours de la création : de l'ante-crédation aux premiers stades de développement de l'entreprise, dans un esprit de « pépinière évolutive ».

La C2A porte, en partenariat avec le Département de la Haute-Savoie et la Région Rhône-Alpes, le projet de construction d'un bâtiment neuf ayant vocation à accueillir le futur pôle emblématique de la filière du sport outdoor sur le Parc d'Activités Economiques des Glaisins à Annecy-le-Vieux. Ce bâtiment, dont la livraison est prévue au 3^e trimestre 2017, viendra compléter le parc immobilier des pôles entrepreneuriaux thématiques de la C2A.

Les conditions d'éligibilité, d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet et des entreprises proposées par l'association OSV dans ce nouveau lieu devront être conformes aux orientations stratégiques de la politique générale de la C2A pour ses pôles entrepreneuriaux thématiques, et notamment la délibération du Conseil de Communauté « *Pépinières d'entreprises – Evolution de l'offre d'accompagnement à la jeune entreprise et tarifs 2015* » du 18 décembre 2014.

Pendant toute la durée de l'accueil et à la sortie du dispositif ABC, les jeunes entreprises hébergées en pépinière pourront bénéficier de l'accompagnement proposé dans les autres pépinières.

Le programme Annecy Base Camp est mis en place depuis l'automne 2015 dans le bâtiment situé au 6 bis avenue des îles à Annecy qui a été libéré par la pépinière Image maintenant installée sur le site des Papeteries.

Pour assurer le fonctionnement du programme Annecy Base Camp, un poste de « responsable du pôle entrepreneuriat » est créé au sein de l'équipe de l'association OSV.

Un demi ETP (équivalent temps plein) administratif sera créé au courant de l'année 2016 en fonction de la montée en charge d'Annecy Base Camp.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil de formaliser dans une convention, conclue pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2016 ce qui suit :

- la mise à disposition, en plus des locaux occupés par l'équipe OSV dans le bâtiment 6 bis avenue des îles, des locaux pour y installer l'incubateur Annecy Base Camp,
- le droit d'usage gracieux donné à l'Association par la C2A pour les espaces communs du bâtiment, dans le respect du fonctionnement de l'espace entrepreneurial thématique géré par la C2A,
- le financement par la C2A et le CD 74 des postes dédiés à l'animation d'Annecy Base Camp, ainsi qu'aux frais de communication, et cela après déduction de la participation du CDDRA (demande de financement en cours par OSV) pour un montant de 22 094 € chacun. Ce montant est inscrit au BP 2016,
- le financement de l'exploitation du bâtiment par la C2A, l'association OSV s'engageant à commercialiser auprès de créateurs ou jeunes entreprises les bureaux (pépinières) du site afin d'assurer une recette d'exploitation conformément au BP 2016,
- le financement de l'accompagnement des projets et des entreprises par le CDDRA et le CD 74,
- la gouvernance d'Annecy Base Camp dont participation de la C2A au Comité de Pilotage,
- l'obligation pour OSV de mettre le logo de la C2A pour toute communication concernant Annecy Base Camp.

Les Parties conviennent de se réunir dans l'année 2016 pour la conclusion éventuelle d'un avenant ou d'une nouvelle convention en fonction des évolutions du projet et des compétences respectives.

Il est également demandé au Conseil de communauté d'autoriser le Président à signer cette convention de partenariat avec l'association Outdoor Sports Valley et le Conseil Départemental de la Haute Savoie, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.